

PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion 18 Octobre 2018 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 08

Présidence : M. Alain BUCHETON

Presents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

1 – FOOT A 1<u>1.</u>

1.2 Demandes.

U18 Brassage D1 - Match N° 50661.1 - Snid 2 / Corbigny 1 du 20 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 3 novembre à 15h00.

Demande invalidée cause futsal U18 à cette date. La commission demande aux clubs de s'entendre pour une autre date.

U18 Brassage D2 - Match N° 50625.1 - Snid 1 / Cosne 1 du 20 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à **14h30** au stade des Halles 2 à Decize

Demande validée.

U18 Brassage D2 - Match N° 50662.1 - OI. St Martin 1 / Vauzelles 2 du 20 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 8 décembre.

Demande validée.

U15 Cadrage coupe de La Nièvre - Match N° 50937.1 – E-Guérigny-Urzy 1 / E-La Charité 1 du 20 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 13h00.

Demande validée.

2 - FOOT A 8.

2.1 Matche repositionné.

U13 Brassage D3 poule C - Match N° 50849.1 – Sla 09 2 / FC Nevers 58 F 3 du 20 octobre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 9h45.

Demande validée.

3 - ABSENCES.

Réunion « Information LABEL » du 11 octobre, absences non justifiées des clubs de Vauzelles, Charrin, RCNCS, ESN 58, Amende 30€.

4 - ABSENCES FEUILLE DE MATCH / PLATEAU.

Catégorie U7 - feuille de plateau du 6 octobre absente des sites de Prémery, Charrin, Corbigny, La Machine, Amende 10€. Catégorie U9 - feuille de plateau du 6 octobre absente des sites de Nevers Banlay, Prémery, Amende 10€.

Catégorie U11 - feuille de plateau du 6 octobre absente des sites de Afgp 58, Snid, Amende 10€.

Catégorie U13 - feuilles de matches du 6 octobre reçues hors délai des clubs de Coulanges, Clamecy, Chatillon, Nevers Banlay, Amende 20€.

5 - INFOS CLUBS.

5.1 Cadrage coupe de La Nièvre U18.

Afin de protéger l'issue des championnats U18 « brassages D1 et D2 » <u>la commission décide d'avancer la journée</u> <u>de cadrage de la coupe de La Nièvre au samedi 27 octobre.</u>

5.2 Information générale.

La commission rappelle que toutes correspondances adressées au secrétariat du District ou au président de la commission doit être exclusivement à l'origine d'une adresse officielle du club (correspondant ou président).

Le Président.